



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement et Prévention des Risques

**Arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/140**  
**portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2014/DDT/SEPR/197 du 29 septembre**  
**2014 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau**  
**du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres**

**Le préfet de Seine-et-Marne,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SAGE »;

VU le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

VU le décret du Président de la République en date du 7 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 14 juin 2013 nommant Monsieur Yves SCHENFEIGEL, directeur départemental des territoires de Seine et Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°15/PCAD/016 du 2 février 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas de MAISTRE, secrétaire général de préfecture et organisant sa suppléance ;

VU l'arrêté préfectoral 14/PCAD/92 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Yves SCHENFEIGEL, administrateur civil hors classe, directeur départemental de Seine et Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1531 du 20 novembre 2009 du Préfet de la Région Île de France coordonnateur du bassin Seine Normandie approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014/DDT/SEPR/197 du 29 septembre 2014 portant modification de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Yerres ;

VU les délibérations et les propositions transmises par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, des Conseils Départementaux du Val de Marne, de l'Essonne et de la Seine et Marne concernés par le SAGE de l'Yerres ;

**CONSIDERANT** que suite aux élections départementales du 22 et 29 mars 2015, et aux nominations pour le mandat restant à courir des représentants des Conseils Départementaux du Val de Marne, de l'Essonne et de la Seine et Marne et d'un représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Yerres, il y a lieu de procéder à la modification de la CLE du SAGE de l'Yerres ;

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## **ARRETE**

**Article 1er** – Le «Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 26 membres» de l'article 1 de l'arrêté n° 2014/DDT/SEPR/197 du 29 septembre 2014 portant modification de la Commission Locale de l'Eau est modifiée comme suit :

Représentants des communes

### de Seine-et-Marne

- M. Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-Ville
- M. Dominique STABILE, maire de Servon
- M. Jean-Claude MARTINEZ, maire de Favières-en-Brie
- M. Jean-Paul GUYONNAUD, maire de Chaumes-en-Brie
- M. Bruno GAINAND, maire de Pécy
- M. Bruno GUILLIER, adjoint au maire de Vaudoy-en-Brie
- Mme Bernadette GOASDOUÉ, maire de Courpalay

### de l'Essonne

- M. Serge GIOVANNACCI, conseiller délégué de Draveil
- Mme Dominique MONGE-MANTAL, adjointe au maire d'Épinay-sous-Sénart
- M. Clovis GRATIEN, conseiller municipal délégué de Bussy-Saint-Antoine
- Mme Marie-Anne VARIN, adjointe au maire de Brunoy

### du Val-de-Marne

- M. Philippe NAHON, adjoint au maire de Santeny
- M. Jean-François JACQ, conseiller municipal de Périgny-sur-Yerres

Représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

- Mme Ghyslaine DEGRAVE

Représentant du Conseil Général de l'Essonne

**Mme Brigitte VERMILLET**

Représentant du Conseil Général de la Seine-et-Marne

**Mme Virginie THOBOR**

Représentant du Conseil Général du Val-de-Marne

**M. Didier GUILLAUME**

Représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grand lacs

**M. Daniel GUERIN**

Représentant de la communauté de communes des gués de l'Yerres

M. Jean Marc CHANUSSOT, Président

Représentant du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)

M. Alain CHAMBARD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAVY)

M. Joël CHAUVIN, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées (SICTEU)

M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)

M. Bernard VAURY

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin (SIAEP)

M. Christian CORDIER, conseiller syndical

Représentant du Syndicat intercommunal de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange

M. Christian MORESTIN, Président

Représentant du Syndicat de l'Yvron

M. Marc VERCAUTEREN, Président

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté du 29 septembre 2014 sont inchangées.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 4**– Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, du Val de Marne et de la Seine-et-Marne et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 5** : Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les secrétaires généraux des préfectures de l'Essonne, et du Val de Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Melun, le 18 juin 2015

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des  
territoires de Seine et Marne

Signé

Yves SCHENFEIGEL